

**PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE D'ALBARET SAINTE MARIE**

**MISE EN CONFORMITÉ DU FORAGE LG1E ET DE LA SOURCE SERZO**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2018 341 - 0001 du 7 décembre 2018, le projet de mise en conformité du forage LG1E et de la source Serzo d'alimentation en eau potable, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune d'Albaret Sainte Marie, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité du forage LG1E et de la source Serzo, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune d'Albaret Sainte Marie, du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune d'Albaret Sainte Marie.

M. Jacques SIRVENS, chef de bureau en préfecture, en retraite, délégué du défenseur des droits, est désigné commissaire enquêteur. Il siégera et recevra en personne, les observations du public en mairie d'Albaret Sainte Marie :

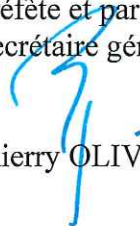
- le lundi 14 janvier 2019 de 9 h à 12 h,
- le lundi 4 février 2019 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 15 février 2019 de 14 h à 17 h,

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie d'Albaret Sainte Marie aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie d'Albaret Sainte Marie - à l'attention de M. Jacques SIRVENS, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable de la commune d'Albaret Sainte Marie »,
  - soit présentées au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Albaret Sainte Marie ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Thierry OLIVIER